

COMMUNIQUE

2 juin 2016

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA STABILITÉ FINANCIÈRE ORGANISÉE PAR LE FGDR AVEC LES ASSUREURS-DÉPÔTS DE 78 PAYS : « DIVERSITÉ ET HARMONISATION DE LA GARANTIE DES DÉPÔTS »

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), qui protège les clients en cas de défaillance de leur établissement bancaire ou financier, a accueilli le jeudi 26 mai une conférence internationale réunissant 82 assureurs-dépôts de 78 pays, pour mettre en regard l'harmonisation des normes face à la diversité des modèles et des réalités locales.

L'ensemble des acteurs du « filet de sécurité bancaire » international réunis à Paris



Cette conférence, organisée par le FGDR à Paris dans le cadre du 48^{ème} Comité exécutif de l'*International Association of Deposit Insurers* (IADI), a été ouverte à l'ensemble des acteurs de la sécurité financière (autorités de supervision, régulateurs, économistes, chercheurs et professionnels ...).

Après des allocutions de bienvenue de Thierry Dissaux, président du directoire du FGDR, puis de Thomas Hoenig, président de l'IADI, également vice-président de la Federal Deposit Insurance Corporation aux Etats-Unis, le directeur général du Trésor, Bruno Bézard, s'est exprimé sur la nécessité d'avancer dans la construction de l'Union bancaire pour renforcer la stabilité du système bancaire européen et la protection des déposants. Il a insisté sur l'importance d'un équilibre entre mutualisation et réduction des risques.

Jan Nolte, analyste financier senior au sein de la Banque mondiale, s'est ensuite exprimé sur le *Financial Sector Assessment Program* (FSAP), le programme conjoint du FMI et de la Banque mondiale consistant à évaluer la stabilité des systèmes financiers nationaux.

4 tables-rondes avec 20 intervenants de 19 pays, ainsi que 4 représentants d'autorités internationales.

Les discussions se sont organisées en 4 tables-rondes thématiques (cf. détail du programme joint à ce communiqué) :

- « STANDARDS » : comment l'évaluation des standards internationaux de la garantie des dépôts (« *Core Principles* ») s'adapte-t-elle aux spécificités locales ?
- « CRISES » : être assureur-dépôt et faire face à divers types de crises (crise financière systémique, catastrophes naturelles, faillites multiples ...)
- « MODELES » : harmonisation des pratiques : unification des modèles ?
- « FRANCHIR LES FRONTIERES » : Les problématiques de traitement des résolutions et des indemnisations de déposants d'établissements bancaires ayant des activités transfrontalières.

Les assureurs-dépôts, des opérateurs de crise pour une finance responsable

Dans son discours de clôture, Robert Ophèle, sous-gouverneur de la Banque de France, a souligné que la coopération internationale peut apporter beaucoup pour protéger au mieux les systèmes bancaires et les déposants. Les progrès réalisés depuis la création de l'IADI en 2002 sont spectaculaires. A ce titre, l'initiative « Home-Host Cooperation », portée par le FGDR au sein du *Forum Européen des assureurs- dépôts* (EFDI), permettra aux fonds de garantie européens de coordonner leurs opérations en cas d'indemnisation des déposants d'une banque ayant des activités au travers de succursales dans plusieurs pays européens. L'assurance des dépôts est un sujet qui concerne l'ensemble des acteurs de la stabilité bancaire et financière.

En conclusion de cette journée, Thierry Dissaux, président du directoire du FGDR, hôte de l'événement, a mis en perspective la mission d'avenir des assureurs-dépôts et de son organisation :

*« A la lumière de ces enjeux de diversité et d'harmonisation, la notion d'assurance des dépôts ne reflète sans doute qu'une partie des réalités. Au FGDR, nous avons acquis la conviction que le rôle d'un assureur-dépôt est d'être demain un **opérateur de crise au service d'une finance responsable**. Notre raison d'être est non seulement d'éviter les paniques bancaires et l'interruption des services bancaires auprès des déposants, mais aussi de contribuer à un système bancaire stable et responsable. »*

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)

Le **Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)** est un organisme d'intérêt général dont la mission consiste à **protéger les clients des banques en cas de défaillance de leur établissement bancaire**. En sécurisant les avoirs de la clientèle, le FGDR est un acteur clé de la stabilité du système bancaire français. Il couvre 582 établissements adhérents et peut intervenir en indemnisation des clients, à titre préventif ou en résolution de crise bancaire.

CONTACT PRESSE : Emilie Humann

Emilie.humann@clai2.com

T +33 (0) 1 44 59 54 05 / Mobile : + 33 (0) 7 77 26 24 60

Site web FGDR: www.garantiedesdepots.fr